Accusé de réception en préfecture 095-219505740-20230220-DEL2023-012-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

Date de convocation : 1er février 2023

Date d'affichage: 15 février 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents: Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints –, M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. ENJALBERT, Mme DANIN, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, Mme LECLERC, M. THOME, Mme MOROSAN, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

<u>Procurations</u>: Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. GANDRILLON pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MONET pouvoir à Mme LECLERC, M. RICHARD pouvoir à M. ROCHER, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à Mme YOT.

Absents: Mme NGO DJOB, M ESTARZIAU.

Secrétaire de séance : M. BOURSE.

N° DEL-2023-012

OBJET: APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DU VAL D'OISE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable rendu par la Commission permanente Travaux, Cadre de vie, Développement Durable en date du 24 janvier 2023,

VU l'avis favorable rendu par la Commission Finances en date du 30 janvier 2023,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix a le projet de réhabiliter et d'étendre le Groupe scolaire maternelle et élémentaire Victor Hugo ainsi que le restaurant scolaire et périscolaire attenant pour un montant global de 6 564 000,00 € H.T.,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise au taux de 30% du coût total H.T. des travaux, soit 1 969 200,00 € dans le cadre de cette opération,

Accusé de réception en préfecture 095-219505740-20230220-DEL2023-012-DE Date de télétransmission : 20/02/2023 Date de réception préfecture : 20/02/2023

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix a sollicité les subventions suivantes auprès d'autres financeurs publics :

-la Région Ile-de-France auprès de laquelle a été sollicitée une subvention de 1 444 144,00 €

-le Département du Val d'Oise auprès duquel a été demandée une subvention de 2 264 880,18 €

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame MOLLIERE ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Article 1 : APPROUVE le projet le projet de réhabilitation et d'extension du Groupe scolaire maternelle et élémentaire Victor Hugo ainsi que du restaurant scolaire et périscolaire attenant,

Article 2: AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise au taux de 30% du coût total H.T. de ce projet soit 1 969 200,00 €,

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

de ne VILLECOURT – Maire